En quoi consiste l'entretien de la chaudière?

Notre réponse

L’entretien de la chaudière comprend toutes les actions visant à la **maintenir en bon état.** Généralement, cela consiste à **faire venir régulièrement un chauffagiste** qui va :

- vérifier le bon fonctionnement de la chaudière ;
- nettoyer certaines pièces de la chaudière.

Mais l’entretien de la chaudière ne se limite pas à cela. Par exemple, cela contribue au bon entretien de manipuler régulièrement les vannes de la chaudière afin qu’elles ne se bloquent pas.

L'entretien de la chaudière permet **d’éviter** le gaspillage d’énergie ou des pannes. L'entretien est nécessaire pour garantir la **sécurité** et le bon fonctionnement de la chaudière.

Bon à savoir ! En Wallonie, il existe un tableau officiel, réalisé par le Gouvernement Wallon, qui prévoit la répartition des réparations, travaux et entretiens entre le propriétaire et le locataire.
Ce tableau est accessible en cliquant ici, et via l’onglet « référence légale » ci-dessus.
A la page 10 de ce tableau, vous trouverez des informations sur les tâches liées à la chaudière qui reviennent au locataire, et sur celles qui reviennent au propriétaire.

Références légales

Répartition des réparations, travaux et entretiens à charge du bailleur ou incombant au preneur (tableau non exhaustif) – page 10, point « Chaudière »

Documents type

Date de mise à jour: Lundi 01/09/25